

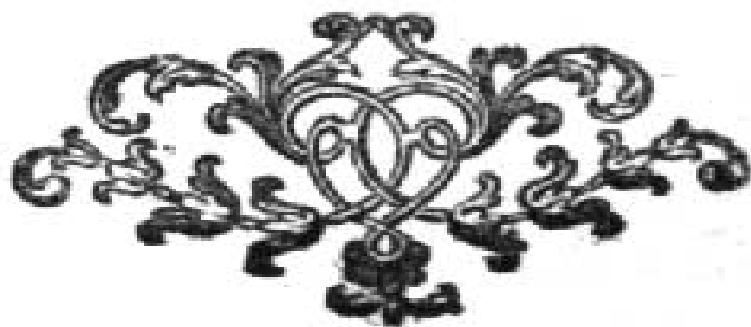
CAUSES
CELEBRES
ET

INTERESSANTES;

AVEC LES JUGEMENS
qui les ont décidées.

*Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée
de plusieurs Pièces importantes qu'on a recou-
vrées.*

TOME CINQUIÈME.



A PARIS,

Chez P. G. CAVELIER, Libraire, rue S. Jacques,
près la Fontaine S. Severin, au Lys d'Or.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

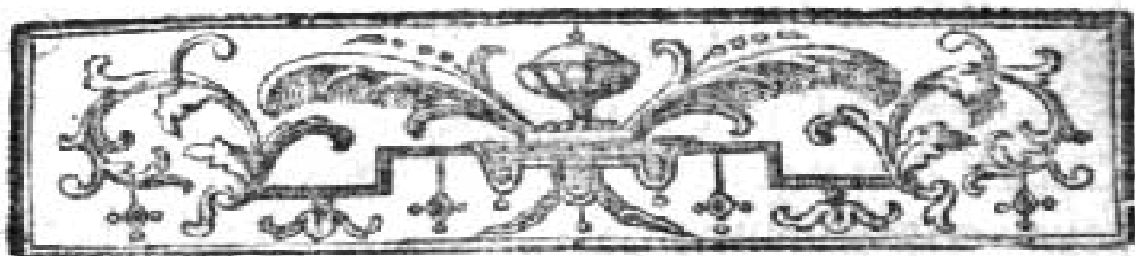
AVERTISSEMENT.

INVITÉ par des sujets intéressans, je rentre dans la carrière. Il n'a tenu, je l'ai dit, qu'au Public de me l'ouvrir ou de me la fermer: cela dépendoit de son accueil favorable, ou dédaigneux.

Les deux Causes d'enfans dévoués par leurs peres & meres sont si différentes par les circonstances, qu'elles n'ont de commun que le titre.

J'ai recouvré le Plaidoyer de M. Chauvelin, Avocat Général, que j'ai ajouté à cette nouvelle Edition dans la Cause d'Harrouard. Ce Plaidoyer analytique & profond ne laisse rien à désirer dans cette affaire.

A propos de nouvelle Edition, le Public murmurerá de ce qu'on lui fera acheter deux fois les mêmes Causes. Devois-je, pour satisfaire son œconomie, le priver d'un Plaidoyer de M. l'Avocat Général, qui laissoit un si grand vuide en cette



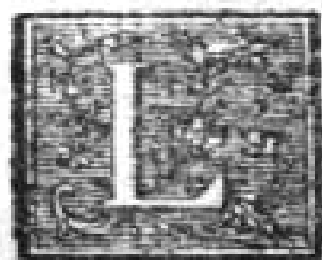
CAUSES CELEBRES

ET

INTERESSANTES;
AVEC LES JUGEMENS
qui les ont décidées.



*Histoire de Charles-Francois Harroüard ,
désavoué par son Pere & sa Mere.*



ES fréquens exemples des peres & des meres qui ont désavoué leurs enfans sont les justes fondemens de la Loi qui a décidé que leurs déclarations, qui dépofoient contre leur état, ne leur apporttoient aucun préjudice. La jalousie contre une femme dont le mari soupçonnera la fidélité; la haine d'un pere ou d'une mere contre leur enfant; une prédilection aveugle pour un autre enfant,